

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 3 novembre 2015 à 19h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum. Un siège est vacant suite à la démission d'un conseiller.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour.

15-11-01

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2015

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2015 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

15-11-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2015 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi aux procès-verbaux

Point 11 : Le contrat d'acquisition pour une partie du lot 4 320 876 située dans la rue de l'Église a été signé.

Point 17 : Le travail des architectes Goulet & Lebel pour la rénovation du nouveau bureau municipal a commencé.

5. Période de questions

Aucune question

6. Autorisation de dépenses pour l'asphalte dans le chemin de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE la voie de circulation actuelle devant le 161, chemin de l'Anse-des-Mercier est située en partie sur cette propriété privée;

ATTENDU QUE de l'autre côté du chemin, il y a suffisamment d'espace pour un élargissement;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de Constructions H.D.F. Inc au montant de 6 113.88 \$ plus taxes et une offre de Pavage Francoeur au montant de 6 600 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE les frais pour la préparation du chemin avant pavage s'élèvent à environ 645 \$ plus taxes;

15-11-03**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte l'offre de Constructions H.D.F. et autorise une dépense d'environ 6 800 \$ plus taxes pour les travaux d'élargissement du chemin de l'Anse-des-Mercier devant le 161, chemin de l'Anse-des-Mercier.

ADOPTÉ

7. Autorisation de dépenses pour l'inauguration de la salle du Tricentenaire et le lancement du guide de sécurité civile

ATTENDU QUE la fête de la Sainte-Catherine organisée par Le Cercle des Fermières de Rivière-Ouelle, le Club des 50 ans et plus ainsi que le Comité d'embellissement aura lieu de 22 novembre prochain à la salle du Tricentenaire;

ATTENDU QUE la Municipalité veut profiter de l'occasion pour faire l'inauguration de la salle du Tricentenaire et le lancement du guide de sécurité civile;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer financièrement pour la décoration de la salle ainsi que pour un vin d'honneur;

15-11-04**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil autorise une dépense maximale de 1 000 \$ plus taxes pour cette fête.

ADOPTÉ

8. Adoption du budget 2016 de la Régie des matières résiduelles

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest a adopté son budget pour l'année 2016;

ATTENDU QUE selon l'article 603 du code municipal du Québec, le budget doit être adopté par les municipalités participantes;

15-11-05**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil adopte le budget de dépenses de la Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest au montant de 400 000.00 \$ pour l'année 2016 et accepte de payer sa contribution annuelle au montant de 93 315.36 \$. Le paiement de la contribution se fera en quatre versements égaux aux dates suivantes : 5 janvier 2016, 1^{er} avril 2016, 1^{er} juillet 2016 et 1^{er} octobre 2016 ou en 2 versements égaux payables en date du 5 janvier 2016 et du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉ

9. Adoption du budget 2016 de la Régie en protection incendie

ATTENDU QUE le budget 2016 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest a été adopté par les membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE selon l'article 603 du code municipal du Québec, le budget doit être adopté par les municipalités participantes;

15-11-06**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la Municipalité adopte le budget des dépenses de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest au montant de 289 478.00\$ pour l'année 2016 et accepte de payer sa contribution annuelle au montant de 90 624.21 \$ payable en 12 versements égaux.

ADOPTÉ

10. Avis de motion pour le règlement établissant le Budget de l'année financière 2016, adoptant le Programme Triennal d'Immobilisations 2016-2017-2018, et décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2016

Le conseiller, Rémi Beaulieu, donne un avis de motion de la présentation, pour l'adoption lors d'une séance subséquente, du règlement établissant le Budget de l'année financière 2016, adoptant le Programme Triennal d'Immobilisations 2016-2017-2018, et décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2016.

11. Deuxième dépôt des états financiers comparatifs

Le directeur général présente et dépose au conseil le deuxième dépôt des états comparatifs tel qu'exigé selon l'article 176.4 du Code municipal. Le directeur général prévoit un léger excédent des revenus sur les dépenses pour l'année 2015.

12. Rapport sur la situation financière 2015

Le maire fait son rapport sur la situation financière pour l'année 2015 tel qu'exigé selon l'article 955 du Code municipal. Il décrit brièvement les états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Il traite des projections financières et du programme triennal d'immobilisations de l'année en cours, du budget 2016 et de la rémunération des élus en 2015. Il dépose également la liste des contrats octroyés entre le 4 novembre 2014 et le 3 novembre 2015 inclusivement. Les contrats mentionnés dans le rapport sont ceux comportant une dépense de plus de 25,000.00\$ et ceux comportant une dépense de plus de 2,000.00\$ lorsqu'ils ont été conclus avec le même contractant et dont la somme égale 25,000.00\$ et plus. En ce qui concerne les projections financières de l'année en cours, nous anticipons que les revenus de la Municipalité couvriront les dépenses engagées. Nous devrions terminer l'année 2015 avec un léger excédent des revenus sur les dépenses.

15-11-07

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le rapport sur la situation financière 2015 soit publié dans le Rivière Web et que celui-ci soit envoyé par courriel aux non-résidents.

ADOPTÉ

13. Offre de services de Pierre Garon pour le déneigement d'une borne sèche durant l'hiver 2015-2016

ATTENDU QUE le conseil a reçu une offre de service de Pierre Garon pour le déneigement de la borne sèche située sur le chemin de la Petite-Anse près de Saint-Denis durant l'hiver 2015-2016 au montant de 625.00\$ plus taxes;

15-11-08

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte l'offre de service de Pierre Garon et autorise la dépense de 625.00\$ plus taxes pour le déneigement de la borne sèche sur le chemin de la Petite-Anse durant l'hiver 2015-2016.

14. Signatures pour l'achat du bâtiment de la Caisse populaire et le bail pour le guichet automatique

ATTENDU QUE dans sa résolution # 15-06-10, le conseil a autorisé le maire et le directeur général à signer la promesse de vente du bâtiment de la Caisse Desjardins situé à Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité et la Caisse Desjardins de l'Anse sont maintenant prêts à signer le contrat d'achat du bâtiment de la Caisse et bail pour le guichet automatique ;

ATTENDU QUE dans la promesse de vente, il est prévu que la Municipalité paye les frais de notaire ;

15-11-09

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil donne le mandat au notaire Louis Garon de La Pocatière pour produire le contrat d'achat et le bail pour le guichet automatique et autorise le maire et le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, ces documents.

ADOPTÉ

15. Remboursement des frais pour l'achat des articles scolaires

Encore une fois cette année, le remboursement des articles scolaires fut apprécié par les familles de Rivière-Ouelle. Pour 2015, 63 enfants sur 67 inscrits à l'école des Vents et Marées ont bénéficié du remboursement pour un total de 4 748.82 \$ remis aux familles.

16. Proclamation de la Journée des droits de l'enfant

CONSIDÉRANT QU'à travers le monde, la *Journée internationale des droits de l'enfant* est célébrée le 20 novembre pour commémorer l'adoption, par les Nations Unies, de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'occasion idéale pour les jeunes d'ici d'exprimer leurs points de vue et de bâtir leur avenir;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent a réuni des représentants d'organismes de la région au sein d'un comité afin de réfléchir sur les façons d'articuler et de souligner la Journée des droits de l'enfant sur le territoire bas-laurentien;

CONSIDÉRANT l'importance de veiller collectivement au mieux-être, au bon développement, au respect, à la protection et à l'avenir des enfants au Bas-Saint-Laurent;

15-11-10

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu par l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil proclame la journée du 20 novembre « **JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT** » sur le territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle et invite la population à célébrer les enfants en tant qu'acteur de leur propre vie au sein de notre collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant réaliser leur plein potentiel.

ADOPTÉ

17. Adhésion à la FQM pour l'année 2016

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler son adhésion à la FQM pour l'année 2016 et que la contribution demandée est de 1 435.69 \$ incluant les taxes;

15-11-11

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité paye sa contribution annuelle au montant de 1 435.69 \$ incluant les taxes pour son adhésion à la FQM pour l'année 2016.

ADOPTÉ

18. Avis de changement pour le projet de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle a confié les travaux de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière à Construction R.J. Bérubé;

ATTENDU QUE nous devons procéder au prolongement d'un ponceau sous la nouvelle chaussée avec une conduite de 900mm de diamètre plutôt que de 600mm initialement prévus dans le devis;

ATTENDU QUE les travaux doivent également prévoir l'ajustement d'un bloc de joint;

ATTENDU QUE le coût des travaux mentionnés ci-dessus s'élève à 4 200 \$ plus les taxes;

15-11-12

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise les travaux pour une dépense additionnelle de 4 200 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

19. Modification de l'échangeur d'air dans la salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE l'échangeur d'air dans la salle du Tricentenaire doit subir des modifications;

ATTENDU QUE celui-ci doit permettre de récupérer la chaleur de l'intérieur pour économiser du chauffage durant l'hiver mais doit également ignorer la chaleur de l'intérieur durant l'été;

15-11-13

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise l'achat de 4 modules de remplacement des cubes pour éliminer la récupération de la chaleur durant l'été au montant total de 985 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

20. Cotisation annuelle 2016-2017 pour le réseau biblio du Bas-Saint-Laurent

ATTENDU QUE les factures de Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour 2016-2017 s'élèvent à 5 647.09 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la cotisation annuelle 2016-2017 est de 5 166 74 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE les frais pour la licence Symphony 2016-2017 sont de 480.35 \$ incluant les taxes.

15-11-14

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité paye les factures de Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour 2016-2017 au montant total de 5 647.09 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

21. Subvention de fonctionnement pour le Camp Canawish

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de subvention de fonctionnement du Camp Canawish pour l'année 2015;

ATTENDU QUE le conseil a reçu tous les documents exigés pour une demande de subvention de fonctionnement;

15-11-15

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 1 756.50 \$ au Camp Canawish en guise de subvention de fonctionnement pour l'année 2015.

ADOPTÉ**22. Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2016**

15-11-16

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs du lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2016 au montant de 70 \$ / tonne métrique pour les matières résiduelles, les sols contaminés autorisés et les animaux d'élevage sauf les ovins, les caprins ou gallinacés dont le coût est de 10 \$ / bête. Les rejets du centre de tri et de l'écocentre de la rue Delage sont au coût de 35 \$ / tonne métrique.

ADOPTÉ**23. Mandat à l'ingénieur pour des travaux de stabilisation dans le chemin de la Pointe**

ATTENDU QUE suite à une tempête survenue le 29 octobre au soir, lors d'une période de grandes marées et de forts vents, la rivière a causé une érosion des berges jusqu'au chemin de la Pointe à plusieurs endroits sur environ 150 mètres;

ATTENDU QUE pour demander une autorisation pour des travaux d'urgence au MDDELCC et une aide financière au MSP, la Municipalité doit avoir recours aux services d'un ingénieur;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Roche Ltée au montant de 5 475 \$ plus taxes pour des travaux préliminaires soient : des relevés d'arpentage, la mise en plan, la production de trois coupes types, l'estimation des coûts de construction et un support technique ;

15-11-17

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil donne le mandat à Roche Ltée pour les travaux préliminaires d'ingénierie ci-haut mentionnés et autorise la dépense de 5 475 \$ plus taxes.

ADOPTÉ**24. Approbation des comptes**

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	2 505.31 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	518.31 \$
BRÛLERIE DE L'EST	133.00 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	331.63 \$
CAILLOUETTE ÉLECTRIQUE ENR.	174.31 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	2 523.59 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	103.42 \$
CONSTRUCTION B.M.L. (1998) INC.	918.67 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.	239.05 \$
ECO-L'EAU	6 395.95 \$
FERME RICHELAIT S.E.N.C.	48.71 \$
FERME PIERRE GARON	983.03 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	733.80 \$
GROUPE DYNACO	3 859.47 \$
GROUPE MARIO BERNIER	438.40 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	57.49 \$
INFORMATIQUE IDC INC.	236.80 \$
IMPRESSION SOLEIL	252.95 \$
LOCATION D'OUTILLAGE	113.00 \$

M.R.C. DE KAMOURASKA	7 288.00 \$
PG SOLUTIONS INC.	597.87 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	57.59 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 832.36 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	857.72 \$
REAL HUOT INC.	632.36 \$
ROGER DUBÉ	65.53 \$
SEAO	61.98 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	583.32 \$
SIGNALISATION LÉVIS	82.67 \$
TECH MINI-MÉCANIQUE ENR.	71.84 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	6 570.89 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	3 888.13 \$
TOTAL:	43 165.15 \$

15-11-18

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

25. Correspondance

- Accusé de réception du Ministre Jean d'Amour concernant notre demande d'aide financière dans le cadre de la Stratégie maritime pour la réparation du quai de Rivière-Ouelle;
- Lettre du MAMOT concernant la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice financier 2016;
- État de dépôt du PIQM au montant de 157,354\$;
- Autorisation du MDDELCC pour les travaux de déplacement et de réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière;
- Lettre de Gestion Jean Martin;
- Lettre du MSP concernant la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2106;
- Remerciement de la Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud;
- Remerciement du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière;
- Lettre du Ministre Sam Hamad pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2016;
- Lettre de Développement Économique Canada concernant le versement final de 37 484\$ pour la rénovation de la Salle du Tricentenaire.

26. Demandes de don

15-11-19

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 80 \$ pour 2 billets pour le souper de Noël au Coeur du Kamouraska;
- 70 \$ pour l'adhésion 2015-2016 à Ruralys;
- 30 \$ pour le Club de patinage artistique de La Pocatière;
- 40 \$ pour Les voisins du Kamouraska;
- 50 \$ pour la campagne de Centraide 2015 au Kamouraska;
- 40 \$ pour la carte de membre de l'École Destroismaisons;
- 30 \$ pour l'album des finissants du Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

ADOPTÉ

27. Varia

Aucuns varia.

28. Période de questions

Question : Qu'est-ce que la proportion médiane ?

Réponse : C'est pour calculer la richesse foncière uniformisée de la Municipalité. Elle sert entre autre pour calculer les quotes-parts de la MRC et des Régies.

Question : Est-ce que le règlement sur les roulottes va être modifié ?

Réponse : Le règlement est à l'étude présentement.

Question : Est-ce que le chemin des Jésuites est public ou privé ?

Réponse : Il est public sauf pour un petit bout devant un terrain vacant.

Question : Est-ce que la clôture sur le chemin d'Auteuil va être retirée ?

Réponse : C'est une barrière privée installée sur un chemin privé.

Question : Il faut vérifier la glissière dans la côte du Quai.

Réponse : La municipalité va aller vérifier cela.

Question : Est-ce qu'on peut avoir un bilan sur la mise aux normes des installations septiques depuis les démarches de la Municipalité. Est-ce que les regroupements sont toujours possibles ? Est-ce que la Municipalité peut mettre en place un incitatif financier pour ceux qui doivent procéder ou offrir une réduction du tarif pour la vidange des fosses septiques qui sont déjà conformes ?

Réponse : On va communiquer l'information aux citoyens relativement au bilan. On va vérifier pour les regroupements. Le problème avec un incitatif financier ou une réduction du tarif c'est de déterminer si une fosse septique est réellement conforme ou non.

Question : Quel est le prix d'achat du bâtiment de la Caisse ?

Réponse : 116 000 \$. Par contre, un retour en argent de 37 500 \$ pour la location de l'espace pour le guichet automatique pendant 5 ans et un investissement dans la communauté de 50 000 \$ de la part de la Caisse viendront compenser en partie le prix d'achat.

Question : Dans le nouveau schéma d'aménagement, quels seront les changements au niveau du périmètre urbain ?

Réponse : Il n'y aura pas de nouveau développement possible puisqu'il y a plus de 15 terrains qui peuvent être construits dans le périmètre urbain sur les rues existantes.

Question : Est-ce que les citoyens de la route 230 pourront voter aux prochaines élections municipales ?

Réponse : Oui.

Question : Est-ce que le développement du Boisé de l'Anse est privé ?

Réponse : Oui

Question : Pourquoi la Municipalité paye pour la facture de déneigement du Boisé de l'Anse ?

Réponse : C'est une question d'équité compte tenu que la taxe générale est payée par tous les citoyens.

Question : Qui paye pour construire un chemin dans un développement ?

Réponse : Nos règlements exigent que le promoteur paye uniquement pour le chemin qui passe devant ses terrains à vendre.

Question : Pourquoi la sortie du Boisé de l'Anse ne passe pas par la 5^{ème} Grève Est ?

Réponse : Parce que ce chemin est trop vulnérable.

Question : Lors de la tournée de Bernard Généreux, qu'est-ce que la Municipalité a demandé comme soutien aux dossiers ?

Réponse : Une aide financière pour la réparation du quai

29. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu mardi, le 24 novembre 2015 à 19h00.

30. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu mardi, le 1^{er} décembre 2015 à 20h00.

31. Levée de la séance

15-11-20

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h34.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard, maire

Adam Ménard, secrétaire-trésorier